## IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

*L'Abeille a l'entrepôt des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.*

CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—Moitié six mois d'avance ; de 6 à 10 piastres par mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courante.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, on l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à Pensacola, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANTS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

*Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, ne prendra plus que les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co.

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé. 1 septembre—1

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Bélozi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

*Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.*

Les goélettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Goelette Fanny, | capitaine Andrew, | 1er. décembre. | |
| " Caline, | " Crocker, | 4 | " |
| " Cora, | " Carstein, | 8 | " |
| " Sarah, | " Stark, | 12 | " |
| " ——, | " ——, | 16 | " |

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout temps remorquées) pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.

26 nov No 26, rue Bienville.

POUR TAMPICO.

La goélette américaine, bonne voilière, HALCYON, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et fera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellents aménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

21 aout E. J. FORSTALL & Co. rue Royale, No. 153.

POUR MARSEILLES.

Le A 1 brick FLORA, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 500 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à

19 nov E. J. FORSTALL & Co.

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à GARCIA, BUYO & Co.

13 nov rue St. Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE,—(Par le fleuve.)

La goelette paquebot CORA, capitaine Carstein, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou face de la rue Bienville, ou à

TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à

Fr. PERRET & GALLY,

5 nov rue Toulouse, No. 59

POUR BRAZORIA,

*Colonie d'Austin (Texas.)*

La goélette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland ; pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, ou

5 nov E. W. GREGORY, 60, *rue de Chartres.*

A LOUER.—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

29 nov 28 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à

[6 nov] B MARIGNY.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions ; aussi POLS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 88, rue Jade, à

18 oct—3m LOUIS A. LEMOYNE.

## Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

*Rue de Chartres, No. 183.*

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre ; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries ; le décor dans toute son étendue ; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

M. FRANCOIS, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part au public et à ses amis, qu'il a établi son domicile, rue de Chartres, No. 92, encoignure Conti, maison de Madame Le Febvre, et qu'il se livrera à l'exercice de la médecine, aux accouchements, et à la pratique de toutes les opérations chirurgicales ; notamment à l'opération de la cataracte et à celle qui consiste à broyer les pierres contenues dans la vessie à l'aide des instruments lithotriteurs perfectionnés.

12 nov—13t 8pe

M. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes atteintes de la vue, à l'Hôpital de Charité, et qu'il a réussi avec beaucoup de succès.

4 nov D. CHE.

POUDRE—50 barils Molets No. 1, à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

24 nov Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée


## VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse et domestique de maison ; 2°. Manon, sa fille âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière et sa fille nommée ..... âgée de 15 mois ; 3°. Edmond son fils, nègre âgé d'environ 25 ans, bonne hache ; 4°. Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfant, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, fille, âgée de 7 ans, Rejelle, mulâtresse âgée de 5 ans et Jacques, gros garçon de 13 ans. Conditions de la vente :—12 mois de crédit, billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. Ferraud, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci-après décrit, savoir : Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Régister.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le *Register des Testamens*.—Mercredi, 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquery f c l la propriété ci-après décrite, savoir :—Un Terrain formant l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre, ayant 53 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à la rue Royale, sur lequel il se trouve diverses bâtisses. Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale —Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Foraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 13 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régistes des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson : Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente :—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub, aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistes des Testamens—Jeudi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Frerot, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir: esclaves ;

1°. Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs six enfans, Chloé, âgée de 12 ans, couturière, Suchy, âgée de 11 ans, Pelsey de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois.

2°. Lewis, mulâtre créole, âgé de 15 ans, domestique de maison

3°. Tom, nègre créole, âgé de 16 ans, bon palfrenier et bon domestique.

4°. Joh Cesar, nègre âgé de 45 ans, nègre de champ et pressoir, s'étant sauté plusieurs fois, mais jamais hors de la ville, ayant une hernie.

PROPRIETES.

1°. Un Ilet de Terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de Terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux ilets seront vendus divisés en lots conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un Lot de Terre, formant l'encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier et 236 pieds 11 pouces de face à la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites Maisons, une cuisine double en briques à étage, le tout étant neuf. Conditions de la vente :—Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 8, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue Sanite Elizabeth Ridoré, f.c. l. l'esclave ci-après décrit, savoir: Antoine, âgé d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves, Vente par le Register des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir :—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens— Samedi, 6 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Bell, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le régistre des testamens, mardi, 23 décembre, 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Rogers, les esclaves suivans, savoir : Gowen, mulâtre, âgé d'environ 34 ans ; Sam, frère de Gowen, mulâtre, âgé d'environ 28 ans.

Conditions de la vente : douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèques spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régistre des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonnand Venture Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.

2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 26 oct

EN vertu d'un décrêt de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le premier décembre prochain, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, les

ESCLAVES

suivans, formant la matière d'un procès pendant en la dite cour de district entre Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de Balthazar Dusuau, et Pierre Robin, l'aîné, savoir, Clément, créolin, âgé d'environ dix ans, et Antoine, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUCOS, juge.

Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

## VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu François Galbert et Magdeleine Grèze, son épouse, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir :

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 36 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur. [mesure française.]

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 25 Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir :

Easey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosette, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Attendu que Hypolite Gally a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante du feu P. Soubrecase, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

25 nov W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Jean Pierre Anne Galle.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 29 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Zulma Hoy, f. c. l., les esclaves suivans, savoir :

1o. Lisa, négresse âgée de 17 ans.
2o. Estelle, négrite âgée de 12 ans.
3o. Jean, nègre âgé d'environ 30 ans, charretier.

Conditions de la vente : les esclaves Lisa et Estelle, à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et l'esclave Jean, payable comptant, avec la condition expresse, que l'acquéreur du dit esclave l'affranchira aussitôt qu'il aura payé la somme de 700 piastres.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 novembre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 30 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Baron, la propriété ci-après décrite, savoir : un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natchez, désigné par le No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgeol, député arpenteur général le 26 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, (mesure anglaise) 21 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds sur la ligne de profondeur à droite qui le sépare du lot No. 11, 100 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 9.

Conditions de la vente :—$2173 payables comptant, $2296 payables le 1er. août 1835, $2420 payables le 1er. août 1836 et $2542 payables le 1er. août 1837, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 28 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 2 décembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, entre les rues Trémé et des Marais, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Joseph Adams.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour.

20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

22 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Sylvester Gibb Clark a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Clark, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES—Succession de A. L. Deacourts.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Samuel J. Peters a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Ogden Bell, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert Legg a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Thomas Legg, jr, ab décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

20 nov W F C DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans —Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*St. Leon contre ses créanciers*—(Pour un attermoiement)—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendus. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour

12 nov—2 3pe F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, —Présent l'hon. C. Maurian, juge—7 novembre 1834—Wm. Fitz jr. *contre* ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers ait lieu en pleine cour, le samedi 29 de novembre courant, à l'effet de déduire les raisons s'ils en ont, pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire, actuellement détenu, ne serait pas accordée ; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,

8 nov—5,3pe A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—17 nov. 1834 —Jacques E Lorville contre créanciers—Pour un attermoiement—Sur motion de M. A. Grailhe, avocat du pétitionnaire, et sur enrégistrement du procès verbal des délibérations des créanciers pardevant le notaire, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées dans cette affaire, déduisent, le Samedi 29 novembre courant en avant, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne devraient pas homologuées. *Extrait des minutes.*

Bureau de Greffier, 17 nov 1834.

19 nov—3 F. BUISSON, Dép Gref.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par

JULES LE BLANC,

## VENTES PAR LE MARTEAU.

PAR T MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Eug. Chaby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boisnard, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A. L. Boisnard à ses créanciers, savoir :

Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française, 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui sont dessus et non achevés.

Un terrain faisant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.

Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 36 pieds de face à la rue de la Levée, 28 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.

Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Moreau, 316 pieds 4 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 164 pieds de face à la rue Cazacalvo : il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier : 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.

4 terrains situés au même faubourg, sur l'ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir :

Le no 10 faisant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Cazacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, faisant face à la rue Mazant et 120 de profondeur ; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Cazacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur ; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtiments qui sont dessus,

8 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et faisant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31 ; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.

Conditions : Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boisnard, les sommes suivantes, savoir : $1890, le 22 janvier 1835 ; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.

Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans; les esclaves à 6 et 12 mois.

Le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.

Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov—3,2pe

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 29 de novembre prochain, à midi precises, à la Bourse Hewlett, il sera vendu un terrain situé au faubourg Washington, à un ilet du fleuve, formant l'encoignure des rues Lesseps et Moreau et désigné par le No. 3; et l'encoignure No. 4, mesurant 52 pds, 10 pouces et 6 lignes de face à la première, sur 115 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, mesure américaine, conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 25 février 1831 et déposé en l'étude de Charles Jatin, not. pub.

Conditions: $276 66 cts. le 2 mars 1835, et la balance, à 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, chez J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 10 barils Vin blanc 1ère. qualité; 25 caisses Vin rouge, 1re. qualité; 10 caisses de St. Estèphe Médoc. 26 novembre

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le 8 de décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain dans l'ancien faubourg Marigny, situé rue des Bons Enfans, entre les rues des Poètes et d'Espagne, borné du côté de la rue des Poètes par Nelson Foncher, et du côté de la rue d'Espagne par Dufouchard Degruy, mesurant au pied français, 50 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel il existe une jolie petite maison de deux chambres à feu, puits, latrines, &c.

Un autre Terrain situé au faubourg Franklin, rue Morales, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 50 pieds de face, sur 113 pieds de profondeur.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur, avec hypothèques jusqu'à parfait paiement. 26 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING,

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La négresse Antoinette, créole, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente en l'étude de L. Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 26 nov

EXTERNAT

DE JEUNES DEMOISELLES

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

*Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.*

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture,
L'Ecriture,
L'Arithmétique,
La Langue Française,
La Langue Anglaise,
Littérature } française / anglaise
La Rhétorique et la versification,
L'Histoire ancienne et moderne,
Géographie descriptive et historique,
Chronologie,
Mythologie,

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

Leçons Additionnelles :

| | |
|---|---|
| Piano, | $10 |
| Chant, | 10 |
| Langue Espagnole, | 4 |
| Dessin, | 5 |
| Danse, | 7 |

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGuay, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les